guidé par la crainte mesquine de me compromettre, et reprenant enfin sur moi-même l'empire que le devoir me prescrivait :

— Monseigneur. lui répondis-je, ce que vous me demandez est impossible. Nous jouons la dernière carte de notre malheureux pays; il nous faut éviter tout ce qui pourrait donner prétexte à une agitation quelconque en présence de l'ennemi.

Je saisis dans le regard du prince un éclair désespoir; il me prit la main qu'il serra en silence, et partit.

Je le vis s'éloigner seul d'un pas rapide, et il me fallut quelques instants pour me remettre et ne pas trahir la douloureuse impression qui faisait déborder mon cœur.

GÉNÉRAL MARTIN DES PALLIÈRES.

REVUE DE LA PRESSE

UNE EXPLICATION NÉCESSAIRE

Sous ce titre M. Paul de Cassagnac publie dans le *Pays* l'article suivant :

On lit dans le *Paris* d'hier soir :

Le César

« On assurait hier, dans les couloirs du Sénat; que le voyage à Paris de l'ex-Impératrice avait eu pour but de faire cesser les dissentiments qui séparent les partisans du prince Napoléon de ceux de son fils le prince Victor.

» L'ex-Impératrice aurait *exigé* que tous les impérialistes *fissent acte d'adhésion à la politique et à la personne* du prince Napoléon.

» M. Paul de Cassagnac se serait engagé lui-même à soutenir désormais le Prince Napoléon.

» Ces nouvelles étant données par des sénateurs très sérieux, si extraordinaires qu'elles soient, nous avons cherché dans le *Pays* d'hier soir un indice quelconque. M. Paul de Cassagnac n'y publie pas d'article ; ce qui concerne l'ex-Impératrice et le Prince Napoléon est pris dans d'autres journaux.

Attendons, M. Paul de Cassagnac ne tardera pas, évidemment, à nous éclairer sur ce point. »

« Nous allons essayer de satisfaire immédiatement notre confrère.

» Le bruit que l'on faisait courir au Sénat et dont il est l'écho est absolument faux.

» Il n'est pas exact que S. M. l'Impératrice m'ait demandé de modifier d'une façon quelconque ma manière de voir au sujet du prince Napoléon.

» J'ajouterai même, pour ceux qui ne la connaissent pas, qu'elle ne le pouvait ni ne le devait.

» Elle ne le pouvait, du moment où elle ne cesse de répéter à qui veut l'entendre, et cela depuis longtemps, qu'elle est morte à la politique.

» Et c'eût été s'y jeter de nouveau, et avec plus de soucis que jamais, que d'essayer l'œuvre difficile, impossible, qui consisterait à grouper autour du prince Jérôme Napoléon les vrais conservateurs et les vrais chrétiens, qui s'en tiennent éloignés.

» Elle le devait encore moins, car il ne faudrait pas oublier que, en *exigeant* de notre part un acte d'adhésion *à la politique et à la personne* du Prince, elle eût dédaigneusement déchiré le testament de son fils et manqué de piété, même de respect, envers la pensée de son mort bien aimé, qui s'était volontairement détournée du Prince Jérôme pour se reporter sur son fils le Prince Victor.

» Nous l'avons déjà dit et nous le répétons, le voyage de S. M. l'Impératrice à Paris a été simplement un acte de solidarité familiale et de générosité chevaleresque.

» Personne plus que S. M. l'Impératrice ne possède les héroïques sentiments, et personne ne les a jamais pratiqués avec plus de simplicité.

» Souvent attaquée, outragée même par le Prince Jérôme, elle a tout oublié, tout pardonné, et elle est accourue là où un Napoléon était captif.

» Cette démarche inouïe est à l'honneur de cette grande et noble femme.

» Mais il ne faudrait pas que des adversaires ou même des amis intéressés essayassent d'y voir autre chose.

» Jusqu'à preuve de contraire, je crois avoir le droit d'affirmer que ceux qui prétendent que le voyage à Paris de S. M. l'Impératrice *exige de ses dévoués a un acte d'adhésion a la politique et a la personne* du prince Napoléon profèrent un mensonge, où exploitent indignement un incident qui ne saurait avoir cette portée.

» S. M. l'Impératrice ne s'est pas ralliée politiquement au prince, et ceux qui le disent, ceux qui l'affirment, l'insultent, en la croyant capable d'opérer un ralliement qui prendrait la valeur d'une soumission.

» Elle a obéi à son grand cœur, quand on lui a dit qu'un prince de sa famille était l'objet d'une mesure arbitraire.

» Et elle est venue. — Voilà tout !

» Nous ne croyons pas qu'elle ait demandé à le voir.

» Nous sommes certain que le gouvernement n'a pas pressé son départ.

» Et nous affirmons, n'en déplaise à ceux qui veulent faire de ce voyage de S. M. l'Impératrice une propagande en faveur du prince Jérôme, qui s'en servent habilement et faussement pour tromper le parti impérialiste, que la mère désolée et inconsolable ne croit pas qu'il lui soit permis, plus qu'à nous, d'aller contre la dernière pensée de son fils, et que la chrétienne peut oublier les injures faites à la femme, sans avoir une foi énorme dans une conversion aussi tardive et aussi peu désintéressée que celle dont témoigne le dernier manifeste du prince Napoléon.

» Il est inutile, pensons-nous, d'ajouter que nous n'avons aucune mission officielle [illegible] questionné par notre confrère *Paris*, nous répondons ce que nous pensons, ce que nous croyons être la vérité, en toute liberté, mais sans trop redouter des démentis, qui nous surprendraient fort, si toutefois ils venaient à se produire.

» PAUL DE CASSAGNAC. »

SÉNAT

(Service télégraphique particulier)

Séance du samedi 27 janvier 1883

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER

La séance est ouverte à 3 heures.

Le régime des eaux

Le Sénat aborde la suite de la discussion du projet de loi relatif au régime des eaux.

Après une longue discussion sur les articles 7 et 8, le Sénat décide un nouveau renvoi de ces articles à la commission.

Le Sénat, après avoir adopté la rédaction de l'art. 14 s'ajourne à mardi.

La séance est levée.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier)

Séance du samedi 27 janvier 1883

Présidence de M. BRISSON.

La séance est ouverte à 2 heures.

La réforme judiciaire

La Chambre aborde la suite de la discussion du projet de réforme judiciaire.

M. GRAUX préconise le système intermédiaire entre l'élection et la nomination par le pouvoir exécutif. Le garde des sceaux choisira, parmi les noms indiqués par le corps électoral.

M. J. ROCHE, répond aux critiques de M. Clémenceau, et produit de nouvelles citations.

M. CLÉMENCEAU repousse l'accusation de faire cause commune avec la droite.

Si les droites votent avec les républicains, dans les votes libéraux, espérant se faire une arme de liberté contre la République, ce n'est pas une raison pour repousser la liberté.

L'orateur combat le système de centralisation. Il attribue les divisions républicaines à la persistance de certains républicains à conserver les institutions monarchiques.

M. WALDECK-ROUSSEAU se déclare partisan de la liberté autant que n'importe qui, mais il faut, avant tout, obéir à la volonté du pays.

La discussion est close.

M. DE DOUVILLE-MAILLEFEU retire son amendement.

Plusieurs membres demandent le vote par division sur les deux paragraphes de l'article 1er, contenant la suppression de l'inamovibilité et l'élection des juges.

La Chambre repousse la division.

L'article 1er de la commission est repoussé par 287 voix contre 242.

A la reprise de la séance M. FABRE dépose son rapport sur les mesures à prendre contre les princes des anciennes familles régnantes. (Cris : Lisez ! lisez !)

M. Fabre lit son rapport constatant qu'à la suite des déclarations du cabinet, la commission a arrêté le projet suivant :

Art. 1er.— Les membres des familles ayant régné en France ne peuvent recevoir aucun mandat électif, ni remplir aucun emploi civil ni militaire. Les bulletins portant le nom des personnes sus désignées n'entreront pas en compte dans le dépouillement du scrutin. (Cris, protestation à droite.)

A DROITE. — Vous avez peur de la nation.

Art. 2.— Le Président de la République pourra, d'accord avec le conseil des ministres, et s'il juge que la situation l'exige, interdire à toutes personnes sus-désignées, le séjour de la France et des colonies.

Art. 3.— Toute personne ainsi reconduite à la frontière, qui rentrera en France, sera jugée par les tribunaux correctionnels.

M. FABRE dit que la commission demande le renvoi de la discussion à lundi. (Bruit à droite. La question préalable !)

M. le docteur BOURGEOIS soutient la demande de la question préalable.

Il ne comprit jamais les lois d'exception.

Le gouvernement a peur.

M. CUNÉO D'ORNANO invoque la souveraineté nationale.

Il dit que les députés ne peuvent pas apporter des entraves au peuple dont ils sont les serviteurs.

Il dit que s'il plait au peuple de donner ses suffrages à un Prince, la Chambre n'a pas le droit d'aller contre son souverain. (Applaudissements à droite.)

Le scrutin est ouvert sur la question préalable.

Résultat du scrutin. Votants : 538 ; Pour : 98; Contre : 410.

La question préalable est repoussée.

La discussion est renvoyée à lundi à 2 heures.

La séance est levée à 5 h. 30.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service particulier)

NOUVELLES DIVERSES

Le cabinet

Paris, 27 janvier

Le conseil a décidé hier d'accepter une transaction basée sur la proposition Fabre, laquelle reproduit le projet du Gouvernement, en ajoutant l'interdiction aux princes des fonctions électives et des emplois civils et militaires.

Dans ces conditions, M. l'amiral Jauréguiberry a donné sa démission.

M. le général Billot a déclaré repousser la mesure, mais il a consenti à rester provisoirement afin de ne pas susciter de crise ministérielle.

On ignore encore l'opinion de M. Duclerc qui, étant malade, ne peut recevoir personne.

Le successeur de l'amiral Jauréguiberry

Paris, 27 janvier.

Bien qu'il n'y ait pas eu conseil ce matin, plusieurs ministres ont conféré entre eux de la situation.

Le général Billot semble décidé à conserver le portefeuille de la guerre jusqu'après la discussion des projets sur les princes.

Quant à la succession de l'amiral Jauréguiberry, elle serait recueillie par l'amiral Peyron.

L'attitude de M. Floquet

Paris, 27 janv.

M. Floquet déclarera à la tribune que voulant éviter une crise ministérielle il se rallie au projet de la commission.

M. Duclerc

Paris, 27 janvier.

L'indisposition de M. Duclerc suit son cours normal ; la nuit a été bonne. Sur l'avis des médecins, il ne recevra néanmoins personne aujourd'hui.

La commission des prétendants

Paris, 27 janvier

La commission des prétendants s'est réunie aujourd'hui, et a été informée de la résolution du cabinet. Elle a adopté par 6 voix contre 5, le contre-projet de M. Fabre. M. Marcou, rapporteur, est démissionnaire. M. Fabre, a été élu rapporteur.

Paris, 28 janv.

Le président du Conseil n'accepte pas l'amendement de M. Fabre, adopté par la commission.

Il a déclaré s'en tenir strictement au projet déposé par le gouvernement.

Cette décision a été communiquée dans la soirée par le chef du cabinet, M. Duclerc à MM. Grévy, de Fallières et Devès.

On assure que le général Billot partage les vœux de M. Duclerc et est résolu à défendre les principes fondamentaux de nos institutions militaires.

L'attitude de l'extrême gauche

Paris, 27 janv.

On assure d'autre part que sept membres de l'extrême-gauche, MM. de Lanessan, Lefebvre, Delafarge, Giard, Barodet, Maret, feront déclarer à la tribune qu'ils sont opposés à toute loi d'exception.

La droite de la Chambre

Paris, 27 janvier

La droite de la Chambre s'est réunie. Elle a décidé de repousser tous les projets et propositions relatifs aux prétendants, et de ne s'associer à aucune demande de scrutin secret.

Le « complot royaliste »

Paris, 27 janvier

La *France* dit que plusieurs députés assurent, dans les couloirs, que les rapports des préfets du Morbihan, de la Loire-Inférieure, de la Vendée, qui sont parvenus au ministère, prouvent l'existence d'un « complot royaliste » dans l'Ouest.

La *France* ajoute que lors de la discussion du projet sur les prétendants, un député de la gauche adressera une question à ce sujet et qu'on entendra des révélations piquantes et précises.

Le Prince Jérôme

Paris, 27 janvier.

On assure que le juge d'instruction, chargé du Prince Napoléon, a transmis dans la matinée, son rapport, à la chambre des mises en accusation, laquelle statuera dans un délai de cinq jours.

Paris, 27 janv.

Les cinq avocats qui composent le conseil de défense du prince Napoléon se sont entretenus cette après-midi, pendant deux heures, avec lui. Le prince a eu cette nuit un peu de fièvre, mais son état général, contrairement à ce qu'ont annoncé plusieurs journaux, est très satisfaisant. Au cours de son entretien avec ses défenseurs, plusieurs personnes sont venues lui rendre visite, avec l'autorisation de M. le juge d'instruction Benoist, et parmi elles, le prince Louis, son fils, et M. Pascal.

Les protestations en faveur des princes

Paris, 27 janv.

De nombreuses signatures sont apposées à l'hôtel du comte de Paris, rue de Grenelle, et chez M. Bocher, pour le duc d'Aumale.

Mgr le comte de Chambord

Froshdoff, 27 janv.

Des télégrammes de Paris, publiés par plusieurs journaux, tendraient à faire croire que le comte de Chambord se serait rendu incognito en France, où il se trouverait en ce moment.

Des informations de source autorisée me permettent d'affirmer que ces bruits n'ont aucun fondement.

Le comte de Chambord n'a pas quitté Goric et n'a jamais exprimé l'intention de se rendre en France

Paris, 27 janv.

On nous annonce que M. le comte Joseph de la Bouillerie, l'ancien ministre et l'un des amis particuliers de Mgr le comte de Chambord, vient de partir pour Froshdorff.

Une saisie posthume

Paris, 27 janv.

Une perquisition a été opérée dans les bureaux et ateliers du *Suffrage universel*, à Angoulême. Les formes ayant servi à imprimer le Manifeste du prince Napoléon ont été saisies

Un nouvel ouvrage de M. Jules Simon

Paris, 27 janv.

Le *Soir* assure que le bruit courait dans les couloirs du Sénat que M. Jules Simon publierait prochainement un nouvel ouvrage intitulé : Dieu, patrie et liberté.

Poursuites « comme d'abus »

Paris, 27 janv.

On assure que l'archevêque de Chambéry et l'évêque d'Annecy seront déférés au Conseil d'Etat « comme d'abus » pour publication du décret de la congrégation de l'index, frappant l'interdit les manuels d'enseignement de MM. Paul Bert et Compagnie.

La tempête dans l'Océan

Saint Malo, 27 janv.

Une violente tempête s'est abattue hier soir sur Saint-Malo.

Un chaland a été jeté sur la grève et ensablé.

ÉTRANGER

Le Saint-Père et l'Allemagne

Berlin, 27 jan.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* publie une lettre datée du 22 décembre, adressée par l'empereur au Pape. Voici le texte du document.

« Je remercie Votre Sainteté de la lettre qu'elle m'a écrite le 3 décembre. La bienveillance que vous m'y témoignez me confirme dans l'espoir que la satisfaction que vous éprouvez, aussi bien que moi, au sujet du rétablissement de mon ambassade à Rome, vous engagera à répondre par un rapprochement plus marqué aux dispositions conciliantes de mon gouvernement, dispositions qui ont permis de pourvoir à la plupart des évêchés vacants.

J'estime que si ce rapprochement se produisait pour les nominations d'ecclésiastiques, il favoriserait encore plus les intérêts de l'Eglise catholique que ceux de l'Etat, en permettant de pourvoir aux diverses vacances qui se sont produites dans les rangs du clergé.

Si je pouvais conclure des concessions du clergé sur ce point, que le désir d'un accord est réciproque, je pourrais m'efforcer de soumettre à une nouvelle délibération dans le Landtag de ma monarchie les lois qui, nécessaires à une époque de lutte pour protéger les droits de l'Etat, ne sont plus indispensables à une époque de paix.

Je profite volontiers de cette occasion pour assurer de nouveau Votre Sainteté de mon respect et de ma déférence personnels.

GUILLAUME.

Contresigné : BISMARCK.

Mort de Flotow

Paris, 27 janv.

On annonce la mort à Wiesbade, le 24 janvier du célèbre compositeur Flotow, l'auteur de *Martha*, de *Stradella* et d'un grand nombre d'autres opéras. Le baron Frédéric de Flotow était né à Rutendorff, dans le Mecklembourg, le 27 avril 1812. Il étudia à Paris de 1827 à 1830, la composition sous Reicha. Il fit exécuter en 1839, au théâtre de la Renaissance, le *Naufrage de la Méduse*, qui obtint un succès marquant et dont la partition fut détruite dans l'incendie du théâtre de Hambourg en 1842. Flotow refit cet opéra à nouveau sous ce titre : les *Matelots*.

Il donna ensuite le *Forestier*, *Léoline*, *l'Ame en peine*, *l'Esclave du Camoëns*, *Alexandro Stradella* (1844), *Martha* (1847), *Indra*, *Rübezal*, *la veuve Grapin*, *Fianella*, *Zilda*, *l'Ombre*, etc. Ses productions les plus récentes sont *l'Enchanteresse* et *Rosellana*. Il a résidé souvent à Paris, où il revenait fréquemment après ses voyages en Italie et en Autriche, et qui était devenu pour lui une sorte de seconde patrie. Flotow était devenu aveugle dans ces dernières années.

Le ministère allemand devant le Reichtag

Berlin, 27 janv.

Le Reichtag a repoussé la deuxième lecture par 110 voix contre 98, le projet relatif au crédit de l'école de sous-officiers, de newbrisach, malgré les vives instances de M. Kameke.

Une terrible explosion en Espagne

Madrid, 27 janv.

Une poudrière a fait explosion à Linarès (Andalousie).

Le feu, qui s'est communiqué aux bâtiments voisins, continue ses ravages et menace un dépôt de dynamite qui se trouve dans le voisinage.

De grands efforts sont faits pour empêcher la propagation du fléau.

Un mariage princier

Madrid, 27 janvier.

Le duc de Montpensier et le prince Antoine, son fils, sont arrivés à Madrid le 26 janvier.

Les ministres sont allés aussitôt leur faire visite.

Il est grandement question du mariage du jeune prince avec la troisième sœur du roi Alphonse XII, l'infante Marie-Eulalie, née le 12 février 1861.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

(Service télégraphique particulier)

M. le général Billot

Paris, 28 janvier

M. le général Billot est allé à 9 heures 30 du soir au ministère des affaires étrangères. Il a été ensuite reçu à l'Elysée par M. Grévy.

Les « complots royalistes »

Paris, 28 janvier

[illegible] prétend que les [illegible] ont adressé au ministre de l'intérieur des renseignements sur les « complots royalistes » qui confirmeraient ceux déjà donnés.

Le duel Deroulède-Mirbeau

Paris, 28 janv.

Le duel entre MM. Paul Deroulède et Mirbeau doit avoir eu lieu ce matin à la frontière belge.

Naufrage d'un brick français

Madrid, 28 janv.

Le brick français *Normand* a fait naufrage hier, près d'Almeria.

Il y a sept victimes.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LA « RUE DU GÉNÉRAL CHANZY ». -- L'administration municipale vient de faire afficher l'arrêté suivant :

« *Dénomination de Général Chanzy désormais appliquée à la rue de la Promenade.*

» Le Maire de la ville de Roubaix,

» Vu la circulaire ministérielle du 3 août 1841 et la délibération du Conseil municipal en date du 19 janvier 1883 ;

» Considérant que le général Chanzy, mort le 5 janvier 1883, est un de ceux qui ont le plus vaillamment contribué à la défense de notre territoire envahi par l'ennemi à la suite des désastres de la guerre franco-allemande de 1870-1871 ;

» Attendu qu'il importe que la ville de Roubaix garde un souvenir du dévouement avec lequel il a servi sa patrie ;

» Arrête :

» Article 1er. — La rue de la Promenade prendra la dénomination de « rue du général » Chanzy. »

» Art. 2. — M. le directeur de la voirie municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

» Hôtel-de-Ville de Roubaix, le 25 janvier 1883.

» *Le Maire,*

» Léon ALLARD. »

FANFARE DELATTRE. — Nous rappelons que la *Fanfare Delattre* donnera aujourd'hui, à sept heures du soir, à l'Hippodrome, un grand concert vocal et instrumental, à ses membres honoraires.

Voici le programme :

PREMIÈRE PARTIE : *Fanfare Delattre*, Marche aux flambeaux, V. Delannoy ; M. Doudeyne, grand air d'*Hérodiade*, Massenet ; M. Koszul, caprice pour piano, N. Rubinstein; Mlle Godart, air de la *Fille du Régiment*, Donizetti; M. Bailly, fantaisie pour violon, Dubois; M. Titz, chansonnette, xxx.

DEUXIÈME PARTIE. — *Fanfare Delattre*, Ouverture d'Obéron, Weber; MM. Bailly, A Cavatine pour violon, Kaff; B Martha, romance pour violon, Léonard; M. Doudeyne, air du Trouvère, Verdi; M. Koszul, Frisca pour piano, F. Liozt; Mlle Godart, valse de Mireille, Gounod; M. Titz, chansonnette, xxx.

Le piano sera tenu par M. G. Meyer.

LA LYRE ROUBAISIENNE donnera une soirée bachique, le lundi 29 janvier, dans son nouveau local, à l'estaminet Saint-Georges, rue Saint-Georges. Cette soirée est offerte aux membres honoraires de la société.

PATRONAGE ST-ELOI. — Une grande soirée dramatique et musicale sera donnée aux membres honoraires du patronage St Eloi, le mercredi, 31 janvier, à sept heures précises du soir.

Voici le programme :

Ouverture, Orchestre. — Chœur, Société chorale.— Le Serpent de la paroisse, chansonnette, C. Defrenne. — Romance, P. Deporter. — Le Fantassin malade, chansonnette, Firmin Dens. — Risque tout, Orchestre.

Le vice puni et la vertu récompensée, drame en 3 actes.

Père Martin, L. Roger. — Armand fils, I. Alloncius. — Grand-Père Martin, F. Dens. — Félicien, ami d'Armand, F. Deporter. — Justin, filleul du Père Martin, A. Maessens. — Laurent, A. Senneville. — Charançon, E. Maessens. — Capitaine Dubourg, Lison. — Le Vicomte, F. Vandezande. — Le Marquis, E. Desrumeaux. — Le Baron, Leplat. — Bastien, jardinier, Louis Sabot. — Gérard, pilote, Louis Dens.

Montauban, chansonnette, C. Defrenne. — Romance, Eloy Demeyer. — Le Marguillier, chansonnette, F. Dens. — Pi ouit !, Orchestre. — L'Enfant de la Cannebière, chansonnette, C. Defrenne.

Grande Fête des Mitrons, scène extra bouffe, par MM. Roger, Alloncius, Deporter, Senneville, Sabot, Dens, Massens.

Le piano sera tenu par M. L. Wassenove.

MOUVEMENT DE LA POPULATION DE LA COMMUNE DE WATTRELOS EN 1882. — *Naissances.* — Enfants légitimes : garçons, 278 ; filles, 251. Total : 529. — Enfants naturels : garçons, 15 ; filles, 14. Total : 29. — Total des naissances : 558.

Mariages : 104, dont 9 par lesquels 9 enfants naturels ont été légitimés.

Décès : dont 193 du sexe masculin, 154 du sexe féminin plus morts-nés du sexe masculin 18 et 4 du sexe féminin. Total 369.

VOL D'UN PORTE-MONNAIE. — Une personne restée inconnue a dérobé hier soir à une jeune fille nommée Eugénie Dorchies, un porte-monnaie, contenant 15 francs.

UNE ESCROQUERIE. — Dernièrement un inconnu s'est présenté chez M. Dierickx, rue de Lille, et en l'absence de celui-ci s'est fait remettre un de ses costumes complets de 80 francs environ. Il a déclaré à Mme Dierickx, qu'il venait de la part de son mari, qui venait d'être victime d'un accident.

UNE RIXE. — Hier, cinq personnes, dont trois hommes et deux femmes, se sont prises de querelle et se sont battues sur la voie publique. Ce sont Gustave Carbonnet, domestique, âgé de 36 ans ; Colette Christiaens, ménagère, âgée de 48 ans ; Marie Vandenbrouck, tailleuse, âgée de 25 ans ; Oscar Ollivier, matelassier, âgé de 24 ans, et Henri Liétard, âgé de 21 ans.

Procès-verbal a été dressé à leur charge.

AVIS INTÉRESSANTS POUR LE COMMERCE DE ROUBAIX.— M. Kessler, cité Rougemont, achète les tissus et les nouveautés fantaisie d'été.—M. Warburg, 22, rue Richer, achète les tissus, soiries et articles fantaisie, garniture d'été.— MM. Steward et Cie, 18, rue Bergère, ont des ordres en foulards, tissus et divers, et un client de New-York.— M. G. Besnard, 7, rue Bergère achète les tissus et dentelles. — M. Lévy, 46, rue des Jeûneurs, a un acheteur en tissus et divers articles d'été.— M. Vogel, 5, rue du Faubourg-Poissonnière, a des ordres en tissus et divers.— M. Schupp, 23, rue Richer, a un acheteur en tissus divers.

MM. Arger et Cie. 64, boulevard Sébastopol, achètent les soldes de confections pour dames et enfants toute la semaine, de 8 heures à midi. —MM Kingsburg, Fueld et Cie. 5, rue de Cléry, a un acheteur en tissus, confections pour dames et autres articles fantaisie pour été.—MM. Crospetak, Hugues Crampton et Cie. 2, rue Notre Dame-des-Victoires attend un acheteur en nouveauté fantaisie confections pour dames. — MM. Fould frères, 30, faubourg Poissonnière, ont deux acheteurs draperie et tissus.— MM. Albanet et Cie, 29, rue de Trévise. Voir M. Blanchard, qui a des ordres tissus et divers.

TOURCOING

TIRAGE AU SORT. — Le tirage au sort aura lieu à Tourcoing, le mardi 30 courant, pour le canton Sud à dix heures, et à deux heures pour le canton Nord.

SOCIÉTÉ DES ORPHÉONISTES CRICK-SICKS. — La Société des Orphéonistes *Crick Sicks* donnera lundi prochain 29 janvier, une soirée musicale, dans son local agrandi (place de l'Hôtel-de-Ville).

VAGABOND. — Un vagabond, venant on ne sait d'où, a été trouvé sur la voie publique. Comme la température était froide et l'atmosphère humide, afin d'éviter qu'il ne s'enrhumât on lui a procuré un abri en lieu sûr.

LILLE

CONSEIL DES PRUD'HOMMES. — *Election du 19 janvier 1883.* — 3me catégorie, candidats-patrons : MM. Cadet, maçon ; Flinois, couvreur.

ARMÉE. — *Intendance.* — Par décision ministérielle, M. Méry, intendant militaire, est nommé directeur du service de l'intendance du 1er corps d'armée.

M. Guillemin, intendant militaire disponible, est nommé en sous-ordre à Lille.

M. Jobs, intendant militaire à Lille, passe en sous ordre à Châlons.

UNE LUGUBRE DÉCOUVERTE. — Aujourd'hui, à 7 heures et demie du matin, la veuve Herman, âgée de 33 ans, en faisant le triage des cendres du charbon que sa fille avait ramassées rue d'Austerlitz, a trouvé, enveloppé dans un linge, un fœtus d'enfant masculin de 4 mois environ.

Une enquête est ouverte.

VOL. — Un vol de cent cinquante francs a été commis ce matin, rue du Commerce, au préjudice de son propriétaire, par le nommé Sandrisse, accrocheur au Chemin de fer. Il s'est réfugié en Belgique.

ACCIDENT. — Vendredi, vers neuf heures du soir, une voiture pesamment chargée, de volailles s'est brisée à l'angle de la rue Nationale et de la Grande-Place, en face de l'*Epicerie parisienne*.

L'arrière de la voiture est tombé sur le kiosque de la marchande de journaux dont les vitres ont été brisées en partie.

Au moment où l'accident s'est produit les trois hommes qui se trouvaient dans la voiture venaient justement de descendre, et personne n'a été blessé.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 27 janvier 1883

VOL. — Close Mathieu, de Roubaix, 6 mois d'emprisonnement.

COUPS ET BLESSURES. — Dernièrement, dans la rue de la Vigne, à Roubaix, trois individus avaient voulu pénétrer de force, dans un bal privé. Deux d'entre eux se retirèrent bientôt, après une courte résistance. Mais le troisième, nommé Depraeter, voyant qu'on allait l'expulser, sortit un couteau de sa poche, et en menaça ceux qui l'approcheraient. Depraeter, quitta ensuite l'établissement en brandissant son arme. Il rencontra un jeune homme sur sa route, et, sans provocation aucune, lui donna un coup de couteau dans le cou

Depraeter a été condamné à un an de prison.

COUPS ET VOL. — C'est la trop célèbre rue des Etaques qui a été le théâtre de cette affaire.

Les prévenus sont femme Joséphine Bécour, Jules Bazelis, son mari, Désiré Bazelis et Dumontier.

Le témoin Hareseaux accuse la femme Bazelis de lui avoir volé son porte-monnaie contenant 8 francs. Le témoin était, paraît-il, dans un état voisin de l'ivresse.

Les autres prévenus seraient les complices de Désiré Bazelis.

Le témoin, réclamant son porte monnaie, fut attaqué par Dumoutier et reçut des coups de tous. Dans la bagarre sa montre a disparu, mais il n'est pas établi qu'elle ait été volée par l'un des agresseurs.

Il reste néanmoins prouvé que le porte-monnaie a été enlevé par la femme J. Bazélis.

Elle est condamnée de ce chef à 3 mois de prison.

Les trois autres inculpés sont condamnés pour coups : J. Bazelis à 1 mois de prison ; Désiré Bazélis à 1 mois de prison et Dumoutier à 4 mois de prison.

PROCÈS DE PRESSE. — M. Leblanc, filateur à Lille, vient d'intenter un procès en diffamation au journal le *Forçat*.

L'assignation a été lancée hier samedi.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE CAMBRAI

Audience du 27 janvier 1883

L'affaire du Curé de Ligny

A l'audience du Tribunal correctionnel de ce jour est venue la poursuite intentée par le ministère public contre M. le curé de Ligny, sous l'inculpation prétendue de provocation à la désobéissance aux lois dans un sermon qu'il aurait prononcé le 26 novembre dernier, au lendemain des troubles survenus à Caullery à propos du cimetière.

Me Grévin, avocat général démissionnaire, attaché au barreau de Douai, est assis au banc de la défense. M. le substitut du procureur de la République occupe le siège du ministère public.

Le premier témoin à charge est un nommé Benjamin Hennechart, négociant à Ligny. C'est un protestant fervent et, d'après la déposition du gendarme Dépret, ce serait sur sa dénonciation écrite qu'aurait été engagée cette affaire.

Ce témoin raconte ce que son domestique — son domestique ? — lui a raconté du sermon de M. le curé. Avec une éloquence qui prouve une mémoire bien merveilleuse de la part du témoin et une érudition hors ligne chez son son domestique, il débite — textuellement — à l'audience le sermon de M. le curé.

Nous ferons grâce à nos lecteurs de cette prose un peu trop prétentieuse et trop fantaisiste, il semble poser en pasteur protestant. Résumons sa déposition, d'autant qu'elle nous dispensera de reproduire les dépositions analogues des autres témoins.

Donc M. le curé aurait dit : « les habitants d'une commune voisine ont fait leur devoir en défendant les cendres de leurs ancêtres, en empêchant qu'elles soient mêlées à la pourriture protestante ; si pareille chose se présentait ici, chacun saurait faire son devoir ; les protestants sont les ennemis de la religion et du catholicisme ; ils sont nos ennemis de guerre, puisqu'en 1870-1871 ils avaient affiché dans leurs maisons ou à leurs fenêtres le portrait du roi Guillaume ; ils ne sont ni honnêtes ni français ; s'il y en a d'honnêtes parmi eux, c'est qu'ils proviennent de familles chrétiennes, qu'ils vivent dans un milieu chrétien, et qu'ils ont conservé quelque chose des habitudes chrétiennes de leurs ancêtres. »

Après lui, on entend neuf témoins à charge qui débitent la même chose avec quelques variantes dans le sens, les mots, l'interprétation, le geste même. Deux de ces témoins, notamment, sont en parfaite contradiction sur l'un des principaux points du débat. Enfin, un dernier témoin — le brigadier de gendarmerie Dépret — résume les dispositions qu'il a recueillies le 6 décembre dans l'enquête ordonnée par le Parquet sur la dénonciation du sieur Hennechart, il reconnaît que M. le curé de Ligny lui a remis le texte même du sermon qu'il avait prononcé.

Dix-huit témoins à décharge sont appelés par la défense ; ce sont l'adjoint au maire, les conseillers municipaux et d'autres habitants de Ligny dont on ne peut suspecter la parfaite honorabilité.

Tous sont unanimes à dire qu'il leur serait difficile de se rappeler les termes mêmes du sermon de M. le curé, mais ils sont unanimes aussi à nier que M. le curé de Ligny ait tenu les propos qui lui sont imputés : les quelques bribes que leurs souvenirs leur permettent de rapporter de ce sermon ont un sens diamétralement opposé au récit des témoins à charge.

Après l'audition des témoins, Me Grévin prend la parole. Dans sa plaidoirie qui ne dure pas moins d'une heure, l'éloquent défenseur s'attache à démontrer, par des arguments tirés de la jurisprudence du Conseil d'Etat, que l'accusation basée sur un délit de parole est la plus difficile à soutenir ; [illegible] à des gens lettrés de rapporter les termes précis, les nuances exactes, d'un discours qui aurait été prononcé devant eux une heure auparavant : à plus forte raison est-il impossible à des habitants de village de se rappeler les termes et le sens d'un sermon entendu quinze jours auparavant.

La preuve de son affirmation, l'honorable avocat la trouve dans les contradictions flagrantes des témoins entre eux, et de la plupart d'entre eux avec les dépositions faites devant M. le juge d'instruction.

Après avoir démontré la valeur morale des dépositions de quelques-uns des témoins à charge, Me Grévin lit le texte même du sermon prononcé par M. le curé de Ligny et n'a pas de peine à prouver que pas une seule des paroles attribuées au prédicateur ne se trouve dans son sermon.

Toutes les charges de l'accusation et toutes les dépositions des témoins étant ainsi détruites une à une, Me Grévin compare le texte même du sermon avec les articles 201 et 202 du code pénal et montre, jusqu'à l'évidence, que sous ce rapport le ministère public n'est nullement fondé en sa poursuite. Il conclut à l'acquittement pur et simple de M. le curé de Ligny.

M. le substitut du Procureur de la République ne réplique que quelques mots. Il dit que la défense a déplacé le terrain de l'accusation, laquelle est basée sur les dépositions des témoins à charge et non sur le texte du sermon qui est au dossier de la défense, texte dont le ministère public n'a pas à admettre l'authenticité.

M. le substitut replace, par quelques arguments, l'accusation sur ce terrain et réclame l'application de la loi.

Me Grévin, dans sa réplique, démontre que la poursuite dirigée contre M. le curé de Ligny est le résultat d'un compot ourdi par les témoins à charge ayant pour chef M. Hennechart et Mlle Millot; il détruit ensuite tous les argument de l'accusation.

Le tribunal retient l'affaire en délibéré et remet le prononcé du jugement à la prochaine audience.

NORD

NOS REPRÉSENTANTS AU PARLEMENT.—Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord dans le scrutin sur l'article 1er du projet de loi sur la réforme judiciaire établissant l'élection des juges et la suppression de l'inamovibilité des magistrats.

Ont voté pour : MM. Masure, des Rotours, Brame, Debuchy, Trystram, Bergerot, Plichon, Girard.

Ont voté contre : MM. Cirier, Desmoutiers, Giraud, Guillemin, de Marcère, Outters, Screpel

N'ont pas pris part au vote : MM. Pierre Legrand, Alfred Girard.

Absent par congé : M. Bernard.

LE GRAND CANAL DU NORD. — Un amendement signé par MM. Raymond, Lebaudy, Lesguillier, Duclaud, Hervé-Mangon, Douville-Maillefeu, Brossard et Levet, a été distribué samedi à la Chambre.

Cet amendement comprend deux articles :

Article premier. — Sont déclarés d'utilité publique les travaux à faire pour la construction de canaux de navigation entre les houillères du Nord, du Pas-de-Calais et de Paris jusqu'à Janville.

Ces travaux seront exécutés conformément aux dispositions générales de l'avant-projet adopté par le conseil général des ponts-et-chaussées dans sa délibération du 24 décembre 1881.

A partir de Janville, la navigation empruntera l'Oise et la Seine.

Art. 2. — Les dépenses évaluées à 65 millions, compris 6 millions pour les améliorations de l'Oise, seront imputées sur les ressources extraordinaires inscrites au budget de chaque exercice pour l'établissement et l'amélioration des canaux de navigation.

— LES PROCHAINES ASSISES DE DOUAI. — La Chambre des mises en accusation de la Cour de Douai a tenu hier une longue séance dans laquelle elle a statué sur douze affaires.

Douze ont été renvoyées devant le jury ; la treizième a été déclarée de la compétence du Tribunal correctionnel.

Nous continuons donc ci-dessous la liste du rôle de la prochaine session.

Les onze nouvelles causes portent à dix-sept le chiffre total des affaires renvoyées définitivement devant le jury du Nord

En voici l'énumération : 6e affaire. — Brisacque, de Faumont. — Tentative de meurtre du bois de Raimbeaucourt

On sait que l'accusé s'est constitué prisonnier après avoir été condamné à mort par contumace. Me Lefebvre du Prey présentera sa défense.

7e affaire. — Derveaux, Jean-Baptiste, fileur à Dunkerque — Tentative d'assassinat. — 8e affaire. — Charles-Louis Lengiel, agent d'assurances à Bousies-Maubeuge. — Faux en écriture de commerce — 9e affaire. — Remi Joseph Guislain, charcutier à Wasquehal. — Attentat à la pudeur.

10e affaire. — Joseph-Louis Patte, surveillant de lestage à Dunkerque.—Attentat à la pudeur. — 11e affaire. — Victor Cathelain, bûcheron à Pont-sur-Sambre. — Attentat à la pudeur sur sa fille légitime, — 12e affaire. — Antoine François Brassart, déchargeur de bateaux à la Chapelle d'Armentières — Attentat à la pudeur. — 13e affaire. — Louis Joseph Turpin, journalier à Lille. — Attentat à la pudeur. — 14e affaire. — Louis-Hippolyte Debière, marbrier à Cussignies. — Tentative d'assassinat.— 15e affaire. — Constantin-Verbeeke, homme de peine à Croix.— Tentative d'assassinat et tentative de meurtre.

16e affaire. — Albert-Charles Quernel, actuellement détenu à la maison centrale de Loos. — Tentative d'assassinat. — 17e affaire. — Léonard De Poorter, journalier à Loos. — Attentat à la pudeur.

Détail curieux, la plupart des nouvelles affaires consiste presqu'exclusivement en crime commis contre des personnes

Sur les douze causes on ne compte en effet pas moins de cinq tentatives d'assassinat et de 6 attentats à la pudeur.

La douzième est une affaire de faux.

VALENCIENNES. — Comme nous l'avons annoncé, le bataillon du 127e de ligne, de retour de Tunisie, est arrivé vendredi, à 2 heures de l'après-midi, à Valenciennes.

M. le général Lardenois a accueilli les nouveaux arrivés par ces paroles :

« Messieurs.

» Au nom de vos camarades de l'armée française, au nom de vos frères d'armes de la garnison de Valenciennes, je vous salue et je salue votre heureux retour au milieu de nous.

» Vous venez de porter le drapeau de la France sur des plages lointaines ; là, comme partout, comme toujours, vous avez donné tous les bons exemples.

» Votre colonel vient de s'en faire garant et je le savais déjà.

» Vous avez dignement accompli la mission que la République avait confié à votre honneur; soldat, je vous envie; chef, je vous félicite et je vous charge de transmettre mes compliments à la troupe sous vos ordres.

» Au revoir, Messieurs; à bientôt. »

CAMBRAI. — Vendredi est mort M. le chanoine Louis Piquet, doyen du chapitre, ancien archiprêtre de l'Eglise Métropolitaine.

M. l'archiprêtre, ainsi qu'on avait continué de l'appeler, était né à Saint-Amand-les-Eaux, le 20 février 1797.

Ordonné prêtre le 27 mai 1820, il fut nommé vicaire de Saint-Jacques à Douai.

Monseigneur Belmas le désigna pour la cure de Flers-lez-Douai, le 19 décembre 1823 ; puis, le 7 février 1834, lui donna avec le camail le titre et les fonctions de doyen-archiprêtre de la paroisse Métropolitaine, fonctions qu'il conserva jusqu'en 1876, époque à laquelle, pour raison de santé, il dut donner sa démission.

M. l'archiprêtre était, dans toute l'acception du terme, « un brave et digne homme », affable, toujours disposé à rendre service, accueillant tout le monde, pauvres et riches, avec la même franchise et cordiale bonhomie.

Dans le peuple on le nommait « notre vieux doyen », et la fin de la phrase ne manquait jamais : « Il n'est pas fier ».

En effet, la popularité de M. l'archiprêtre était proverbiale. Dans la rue il arrêtait les enfants pour leur faire réciter leurs prières, leur donnant quelques petites récompenses dans le cas où les réponses étaient satisfaisantes.

Pendant quarante-deux ans, il fut à la tête de la paroisse Notre Dame, baptisant, mariant, enterrant les « petits » comme les « grands », quelles que fussent « l'heure » et la « classe ». Et c'était un de ses bonheurs, lorsqu'on lui parlait d'une personne, de dire : « Je l'ai baptisée », on « je l'ai ma[illegible]

[illegible] Pris probablement de vertiges, il tomba au moment où il s'apprêtait à descendre l'escalier de sa demeure.